



047-200020550-20211108-DP2021_43-AR Reçu le 10/11/2021 Publié le 10/11/2021

DECISION DU PRESIDENT DP2021_43 Convention de formation professionnelle n°2021-11027 & 2021-11028

Vu les statuts du SMICTOM LGB, Vu le code général des collectivités territoriales, Vu la délibération n°DL2020-26 du 30 juillet 2020 donnant délégations au Président,

Dans le cadre des actions de formation, le syndicat est amené à signer diverses conventions pour la formation professionnelle de ses agents.

Au cas d'espèce, deux conventions pour deux stages de formation « sauveteur secouriste du travail » avec la société J&D Aquitaine doivent être signées.

Le Président :

ARTICLE 1ER: Décide de signer les deux conventions n°2021-11027 et 2021-11028 avec la société J&D Aquitaine pour un montant unitaire de 1 200 €.

A Aiguillon, le 08/11/2021,

Le Président,

Alain LORENZELLI

1411